

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Demande de subvention
Fonds Vert et du Conseil
Départemental pour
réhabilitation thermique
de l'immeuble
d'habitation – 35 rue de
Lyon**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann
BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,
Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,
Serap ALP Eric BOUCOURT,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR REHABILITATION THERMIQUE DE L'IMMEUBLE D'HABITATION – 35 RUE DE LYON

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la délibération du Conseil Départemental du 3 décembre 2019 ;
- **Vu** le programme Fonds vert édition 2024 visant à accélérer la transition écologique dans les territoires ;

- **Considérant** que l'un des objectifs de la réhabilitation est de garantir une meilleure isolation des 24 logements actuellement loués aux gendarmes de Thiers afin de diminuer les consommations énergétiques en matière de chauffage et de limiter l'impact environnemental ;
- **Considérant** que ce type d'opération est éligible au « Fonds Vert » dans le cadre de l'axe de renfort de la performance environnementale ;
- **Considérant** que ce financement est possible lorsque le projet prévoit une réduction moyenne de la consommation d'énergie finale de l'ordre de 40 % par rapport à l'état actuel, appuyé par une étude thermique en phase avant-projet ;
- **Considérant** que cette opération est éligible à la subvention d'équipement « Aide à la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des logements communaux et intercommunaux » proposée par le Conseil Départemental à condition d'associer l'Adhume au suivi des travaux et à condition qu'une étude de diagnostic portant a minima sur la structure du bâtiment, l'état des logements et le diagnostic énergétique soit réalisée ;

La Ville souhaite entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de l'immeuble situé 35 rue de Lyon qui consisteront en :

- l'isolation du bâtiment par l'extérieur ;
- le remplacement des huisseries où des ponts thermiques ont été constatés ;
- le remplacement des systèmes de chauffages individuels dans les 24 appartements que comporte l'immeuble ;
- la reprise complète de la VMC.

Le coût hors-taxa des travaux s'élève à ce jour à 467 150 euros hors taxes, les frais de maîtrise d'œuvre sont de 10% et s'élèvent à 46 715 euros hors taxes.

Les projets de rénovation énergétiques des immeubles collectifs, ainsi que les bâtiments mixtes avec logement appartenant au porteur de projet sont éligibles à une mesure spécifique du Fonds Vert visant à mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics. Les travaux éligibles devront cibler l'isolation des murs le remplacement des menuiseries extérieures, la ventilation, la production de chauffage etc...

L'aide du Département a pour objectif d'améliorer le confort des locataires et de réduire leurs niveaux de charges. Elle peut atteindre au maximum 10 % du montant total hors taxe des travaux à condition que l'étiquette énergétique D soit atteinte.

Aussi, nous allons solliciter :

- une subvention de 128 466 euros auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Vert ;
- une subvention de 51 386,50 euros auprès du Conseil Départemental ;

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses (Les montants indiqués pour chaque poste de dépense doivent être justifiés par des devis ou un estimatif détaillé du maître d'œuvre)			Montant prévisionnel HT
Travaux			467 150,00 €
Frais d'ingénierie			46 715,00 €
Coût HT			513 865,00 €
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – Fonds Vert	A solliciter	25 %	128 466,00 €
Conseil Départemental	A solliciter	10 %	51 386,50 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		35 %	179 852,50 €
Fonds propres		65 %	334 012, 50 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		65 %	334 012,50 €
Coût HT		100%	513 865,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la sollicitation de subvention Fonds Vert 2024 et auprès du Conseil Départemental ;
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

Le Maire,




Stéphane RODIER